

REPLONG'info

JUILLET 2021 - N° 27



**MAIRIE
DE REPLONGES**

Tél. : 03 85 31 18 18

E-mail : mairiereplonges@wanadoo.fr

Site "www.replonges.fr"

ÉDITO



Mesdames, Messieurs,

REPLONG'info vous présente un aperçu de l'activité municipale de ces derniers mois.

Au contenu habituel est ajoutée une fiche synthèse, à conserver, du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus (Inondation, sismicité, retrait gonflement d'argile, transport de matières dangereuses), les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte (Via l'application INTRAMUROS) et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Dans l'attente de retrouver la pleine vie municipale faite de projets collectifs, de partage, de solidarité, de joie de vivre et plus simplement de cette convivialité qui nous rassemble, je vous souhaite un bel été.

Bertrand VERNOUX,
Maire de REPLONGES

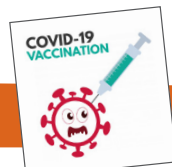
INFOS ET ALERTES



N'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application INTRAMUROS via Google Play ou App Store sur votre smartphone ou tablette.

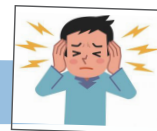
INTRAMUROS vous permet d'être rapidement informé, alerté des dernières actualités de la commune mais aussi d'accéder et de consulter l'annuaire des diverses associations et commerces, des établissements scolaires, de la bibliothèque ainsi que de la Communauté de Commune Bresse et Saône.

VACCINATION ANTI-COVID 19



Pour restreindre la circulation du virus et gagner la course contre les variants, il faudra que 70 % de la population soit vaccinée afin d'atteindre l'immunité collective... Dans notre secteur vous pouvez prendre RDV dans un centre de vaccination (Mâcon, Pont de Veyle, Tournus) sur le site Doctolib. A ce jour toutes les personnes de plus de 12 ans sont éligibles à la vaccination. Il faut malgré tout conserver les gestes barrières.

Prenez soin de vous, protégez-vous !



NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage, pouvant créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être effectués uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



TRANQUILLITÉ VACANCES

Tout au long de l'année, si vous vous absentez de votre logement, vous pouvez faire appel à la police ou la gendarmerie nationale pour qu'elle effectue régulièrement des rondes autour de votre domicile. Pour cela, avant votre départ, venez remplir un formulaire d'inscription disponible en Mairie.

N'hésitez pas non plus à signaler toute anomalie en l'absence de vos voisins.

FOCUS TRAVAUX

La rue Janin fait peau neuve !

Les travaux ont débuté avec le changement de la canalisation d'eau potable par le syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze en avril 2021.

Ils seront suivis par l'enfouissement de la ligne moyenne tension en juin.

Les travaux de réhabilitation de la voirie sont prévus fin octobre 2021.



Le long du canal

En avril 2021, le chemin parallèle au canal a été remis en état, pour le plaisir des promeneurs, joggeurs et vététistes !



Mise en place de panneaux «cédez-le-passage»

21 impasses de la commune ont été sécurisées par l'installation de panneaux « cédez-le-passage ».

Merci à tous de respecter cette nouvelle signalisation.

BÂTIMENTS

Nouvel éclairage stade de foot

L'installation de nouveaux projecteurs « led » prévue fin août, permettra de jouer des matchs en soirée en conformité avec le règlement de la fédération. Pourvu d'un système permettant l'abaissement du niveau d'éclairage, cet équipement génèrera des économies financières et préservera l'environnement.

Eclairage salle polyvalente

Le remplacement des luminaires par des leds a été réalisé. Pour un meilleur confort des utilisateurs, 3 niveaux d'éclairage sont possibles sur 4 zones distinctes de la salle.

Nouveau parking au «creux»



Un parking doté de 20 places à proximité des commerces est accessible à tous depuis le mois d'avril.

Il est situé à l'intersection de la route de la prairie et la ruelle du Creux.

Création de trottoirs au «Puits Guillemain»

L'accès piétonnier au Puits Guillemain a été sécurisé par l'installation d'un trottoir.

Il vise aussi à limiter la vitesse des véhicules.



... et «rue du Pré de l'Étang»

Le fossé a été busé au niveau de l'impasse des aubépines, le trottoir est en cours de réalisation.

Tri des déchets : Extension des points d'apport volontaire

En juin 2021, 5 containers semi-enterrés sont venus compléter les 14 PAV existants.

Les bacs traditionnels situés au pôle culturel sont, quand à eux, supprimés.



Bâtiment technique communal

Le projet de construction avance, les entreprises sont désormais retenues, le chantier débutera cet été par des travaux de terrassement pour se terminer début 2022.

Caméras de vidéo surveillance

Afin d'assurer une meilleure sécurisation de la population et des biens, 11 nouvelles installations ont été mises en place à l'extérieur des bâtiments publics et de l'école.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Des calculatrices pour nos futurs collégiens

Comme chaque année, la municipalité a tenu à accompagner les élèves de CM2 de manière symbolique dans leur future vie de collégien. En cette fin d'année scolaire, une calculatrice scientifique adaptée aux programmes de 6^{ème} leur a été offerte.



Maintien de la semaine à 4 jours

Pour la rentrée 2021, la semaine de 4 jours est maintenue et ce sont les enfants nés en 2018 qui effectueront leur première rentrée scolaire !

Mesures anti-covid

Depuis le mois de février, les élèves de l'école privée déjeunaient au pôle culturel pour permettre la distanciation nécessaire et limiter le croisement des enfants.

Afin de renforcer la sécurité sanitaire des élèves sur le temps des repas durant cette période de crise sanitaire, la mairie a fait l'acquisition de deux purificateurs d'air mobiles. Le premier installé à la cantine, le second sur le pôle culturel.



ENVIRONNEMENT

Fleurissement

Les bénévoles du fleurissement ont pris possession des plants mi-mai, pour ensuite fleurir leurs quartiers.

La commune les remercie chaleureusement pour leur engagement citoyen et en profite pour faire appel à de nouveaux volontaires. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.



La croix du Creux

Suite au dernier incident, il a été décidé en accord avec la communauté paroissiale de la réédifier à proximité de la Marpa.

Le saviez-vous ?

L'entretien et le désherbage des abords de murs, clôtures, haies... des propriétés jouxtant le domaine public, tout comme le déneigement, est à la charge des occupants.

Zéro phyto oblige, à vos binettes, ou désherbeurs thermiques !

Et pour les adeptes du retour d'un peu de biodiversité sur le bitume, pourquoi ne pas fleurir ces fameux pieds de mur ?

Nettoyage de printemps

Fin mai, l'équipe municipale s'est mobilisée pour ramasser les déchets délaissés le long des rues de la commune. Une initiative conviviale et écologique.



A vos masques !

2 bornes de collectes sont mises à disposition à la mairie et à Intermarché Replonges pour déposer vos masques chirurgicaux.

Ces derniers seront recyclés par la société Recygo, filiale de la poste.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale : un lieu d'accueil et de découvertes pour tous les âges et d'accès gratuit au service de tous les habitants.



Voilà le temps des vacances, n'hésitez pas à vous évader aussi avec les livres...

Il suffit, si cela n'est pas encore fait, de vous inscrire. La carte est gratuite et unique pour pouvoir emprunter pour toute la famille et sur l'ensemble du réseau des 12 bibliothèques de la communauté de communes Bresse et Saône. La durée des prêts est de 3 semaines mais peut être prolongée si besoin.

A Replonges, plus de 8000 livres ne demandent qu'à être empruntés et sont tous consultables sur le catalogue en ligne à partir du portail du réseau :

<https://www.reseaubibliotheques-ccbresseetsaone.fr>

Du bébé qui entre à petits pas dans les livres, au fan de thrillers au suspense insoutenable, du bédéphile au passionné de romans historiques, de l'amateur de littérature française ou étrangère, au curieux des livres sur notre patrimoine, il y en a pour tous les goûts... il y a forcément un livre qui vous attend... peut-être aussi sur les rayons nouveautés bien garnis.

La bibliothèque restera ouverte au public cet été de 10h00 à 12h00 les mercredis et samedis.

Fermeture du 1^{er} août au 17 août.

CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge est présente sur votre communauté de commune : à Pont de Vaux à l'Arquebuse 19 rue Adrien Thierry et à Replonges 363 rue Janin.

Sur Replonges, une équipe de 10 bénévoles confectionnent chaque début de mois, un colis alimentaire pour les personnes signalées par les assistantes sociales. M. ROZIER est particulièrement présent depuis une quarantaine d'années pour l'organisation des transports et la relation avec la banque alimentaire de Bourg en Bresse pour toujours disposer de marchandises pour la confection de ces colis.

Nous sommes une vingtaine de bénévoles sur chaque secteur.

Nos principales actions sont : distributions alimentaires (sur demandes des assistantes sociales), braderies de vêtements, accueil-écoute, aide aux personnes en détresse signalées par les assistantes sociales, visites dans les EHPAD, participation à la collecte pour la banque alimentaire, initiations aux premiers secours grand public et dans les écoles, formations PSC1, équipiers secouristes participant aux postes de secours de l'équipe de l'unité des pays de la Veyle.

Nous sommes ouverts les mardis de 17h30 à 19h à Pont de Vaux et les 1^{er} et 3^{ème} samedis matins à Replonges.

La municipalité présente ses excuses à la Croix- Rouge, cet article aurait dû figurer dans le dernier bulletin municipal.



DEVENIR BÉNÉVOLE, POURQUOI PAS VOUS ?

S'engager à la Croix-Rouge, c'est prendre part à son action universelle et humanitaire qui a vocation à lutter contre toutes les formes de précarité et de souffrance.

La Croix-Rouge propose de multiples formations pour ceux qui veulent s'engager : soit dans l'urgence et le secourisme, soit dans les actions sociales, soit dans la santé, soit dans les actions internationales.

Venez nous rencontrer :

- à **PONT DE VAUX** - Denis FARRANT
Tél : 03 85 30 93 95 ou 06 28 32 72 27
- à **REPLONGES** - Jocelyne CHAMEROY
Tél : 03 85 31 12 65 ou 06 88 75 33 45



Replonges



Transport de marchandises

Inondations



sismicité zone 2

Argile (retrait - gonflement)

Apprenez LES BONS REFLEXES!

Document d'information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

SYNTHESE consultable du dossier en Mairie

Risque Transport de Matières Dangereuses



Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations de matières dangereuses, tels que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

La commune de REPLONGES est concernée par les risques de Transport de Matières Dangereuses suivants :

Gazoducs

Une conduite enterrée de transport de Gaz Naturel sous pression, signalée en surface, est située dans la partie nord de la commune.



Bornes

conduite GRT

Transport routier

Transport de produits pétroliers et chimiques, notamment par les autoroutes A40-406, les Routes Départementales 933 et 1079 qui traversent la commune.

Consignes en cas d'accident



Respectez les consignes des autorités.



Retenez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

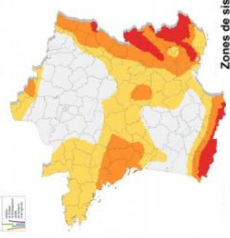


Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle.

Risque Sismicité



Nouveau zonage sismique de la France



Zones de sismicité
1 (très faible)
2 (faible)
3 (modérée)
4 (moyenne)
5 (forte)

La commune est classée en zone de sismicité 2 (faible), où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Pour connaître les consignes de sécurité, consultez www.planseisme.fr/Que-faire-en-cas-de-seisme.html

Risque Retrait-Gonflement d'Argile



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau du terrain. Bien que non dangereux pour l'homme, il engendre chaque année des dégâts considérables aux bâtiments (fissuration, décollement ou désencastrement déléments).

La commune de Replonges dispose, en partie, d'un sol argileux susceptible de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface (le retrait). À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ».

Aléa Moyen
Aléa Faible



Ce document est une synthèse du DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), consultable en Mairie. L'information des citoyens sur les risques majeurs est une responsabilité partagée de l'Etat et du Maire (LI25-2 du Code de l'Environnement). Cette information doit concerner la localisation des risques, les mesures de prévention et les consignes à suivre (définies au niveau national). Le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet recense les principaux risques auxquels est exposée la commune de REPLONGES.

Quels Risques ?



Inondation

Transport de Matières Dangereuses

Retrait Gonflement d'Argiles

Sismicité

Comment s'informer ? (avant ou pendant l'évènement)

À la Mairie aux heures d'ouverture
Téléphone 03.85.31.18.18
Mail : mairiereplonges@wanadoo.fr

Site : <http://www.replonges.fr>

Portail national des risques majeurs : georisques.gouv.fr
Information Acquéreurs Locataires (IAL) obligatoire pour toute transaction immobilière <http://www.aia.gouv.fr/information-des-acqueurs-et-r138.html>

Info crues : www.vigicrues.gouv.fr

Risque Météo : www.meteofrance.fr ou 08 99 71 02 71

Autres risques : www.risques.gouv.fr

Comment être alerté ? (pendant l'évènement)

La Mairie, la Préfecture ou les services de secours (pompiers) peuvent utiliser pour vous alerter ou diffuser les consignes :

- L'application d'information "Intramuros"
- le téléphone et le porte-à-porte
- la radio (France Inter 99.80 FM ou France Bleu Bourgogne 103.7 FM)
- la télé (France 3 Rhône Alpes)
- en cas de crise grave, la sirène (Réseau National d'Alerte)

Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte



Qui appeler ? Les numéros d'urgence :

Pompiers: 18
Gendarmerie: 17
Gaz : 0 800 47 33 33
Electricité : 0 811 010 212

SAMU: 15
Secours : 112

Risque Inondation



La Commune de REPLONGES est touchée par les crues de la Saône, et dans une moindre mesure par la Guère. Les secteurs sensibles sont représentés sur la carte ci-contre.

Les crues de la Saône

se caractérisent par une montée des eaux relativement lente. Les crues les plus exceptionnelles ne se produisent qu'après des pluies longues et répétées (de plusieurs jours à plusieurs semaines). L'eau monte à une vitesse relativement faible (entre 2 et 5 centimètres par heure, au maximum 10), et n'atteint des niveaux importants qu'après une longue période. Les hautes eaux peuvent ainsi durer 1 à 3 semaines. Les zones inondées, sont principalement inhabitées, comme les plaines en bord de Saône, et les premiers débordements dépendent de la manipulation des vannages agricoles. Pour des crues plus importantes (période de retour 10 à 20 ans type mars 2001), certains quartiers habités peuvent être touchés (Route de Pt de Veyle, rue du Palachin, rue de la Prairie...). Très exceptionnellement (crues type 1955 ou 1840, >6.85m), la RD1079 est susceptible d'être coupée, et d'autres secteurs habités touchés.

En cas de forte pluie, consultez les bulletins météo sur www.meteofrance.fr et l'évolution du niveau des cours d'eau



Crue de mai 1983 (6.65m)

Consignes en cas d'inondation

Laissez les portails ouverts pour l'accès des secours.

Montez dans les étages.

Ecoutez la radio.

Fermez portes, fenêtres, aérations.

Coupez le gaz et l'électricité.

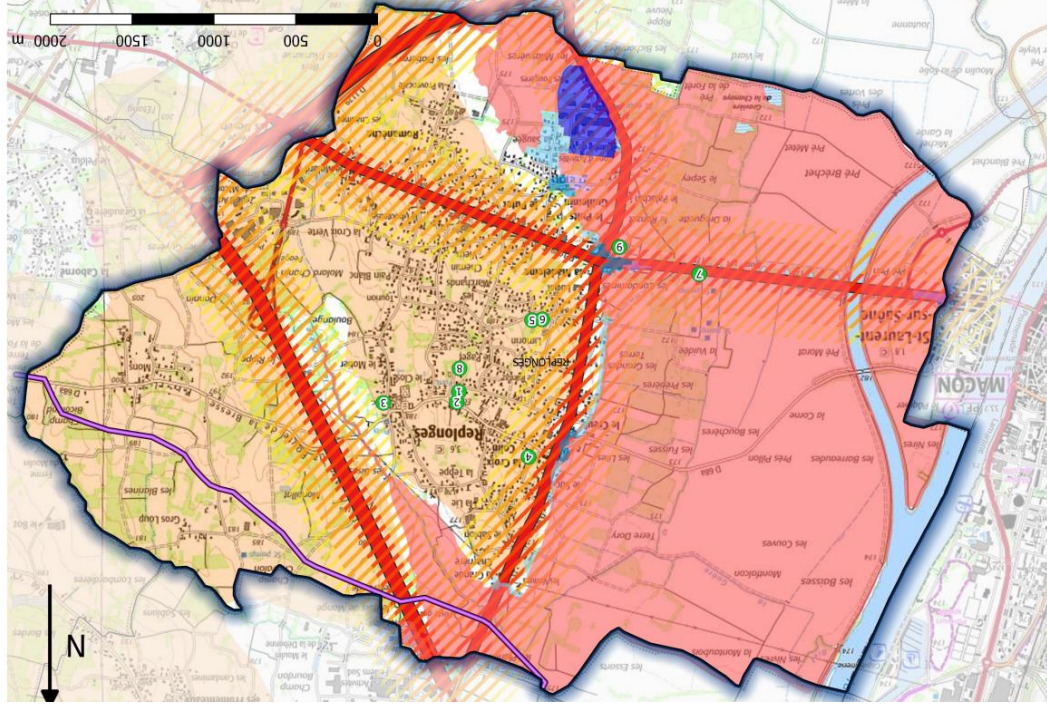


Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.

LES RISQUES MAJEURS À REPLONGES



- Limites communales
- Zonage du PPR Inondation
 - Zone Rouge
 - Zone Bleu B1
 - Zone Bleu B2
 - Zone Bleu B3
 - Zone Violette
- Aléa Argille
 - Aléa moyen
 - Aléa faible
- canalisation de gaz
- zone IRE "effets irréversibles"
- Aléa TMD route fort
- Aléa TMD route moyen
- Aléa TMD route faible
- enjeux-punctuels
 - Mairie
 - École publique
 - École maternelle
 - Place Pierre-Enfance
 - Pompiers
 - Salle Polyvalente
 - Salle des eaux
 - Gymnase
 - Stade